

## désagrément des journaux à grand tirage sur rue

Par **Christian14**, le 17/03/2008 à 16:25

Je tiens un commerce de crêperie avec une petite terrasse sur un trottoir depuis 14 ans sans aucun problème avec mes différents voisins commerçants qui se sont succédés dans un commerce de bar, tabac, librairie jouxtant mon commerce et séparés par un pare-vent. Sur ce pare-vent ils ont installés les affiches de 2 journaux à gros tirages , pas de leur côté mais du mien ce qui fait que mes clients mangeant sur ma terrasse ont devant les yeux les gros titres de ces journaux ; je récupère aussi les nombreux badauds curieux de ce genre d'informations à la une et occupent donc ma terrasse le temps de lire les différents titres !!!

J'ai essayé à l'amiable de discuter avec les nouveaux propriétaires mais peine perdue ils ne voient aucun problème à cette situation !

Ma question : ont-ils le droit d'utiliser l'extérieur de leur pare-vent pour afficher cette publicité qui dérange beaucoup mes clients et désagrément de ces badauds qui utilisent donc ma terrasse pour lire la presse people et ceci une trentaine de fois par jour !! et même plus..... !!!

En espérant que vous pourrez me conseiller sur ce problème !

merci Christian

Par **Kem**, le 17/03/2008 à 16:49

Cela dépend d'une petite chose toute simple : la propriété.

A qui appartient le pare-vent sur laquelle est attachée l'affiche ?

Ensuite, pour les troubles du voisinage, il y a toujours

- la disussion à l'amiable entre commerçants (leur offrir une tite crêpe pour papoter de tout ça ? Leur proposer de poser les affiches sur le côté de votre paravent qui n'est pas dans la terrasse?)

- la justice de proximité.

Mais les apprentis juristes français seront plus précis que moi !)

Image not found or type unknown